



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PREFET DE REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

Direction régionale et départementale de
la jeunesse, des sports et de la cohésion
sociale

66A, rue Saint-Sébastien
CS 50240
13292 MARSEILLE Cedex 06

Pôle Jeunesse, Education Populaire
et Solidarités (JEPS)

Marseille, le 27 septembre 2017

Procédure de mise en œuvre du nouveau label « Information Jeunesse » en Provence-Alpes-Côte d'Azur

REF :

- Art 54 Loi Egalité et Citoyenneté
- décret n° 2017-574 du 19 avril 2017
- arrêté du 19 avril 2017
- circulaire du 24 avril 2017

PJ :

- dossier de demande de labellisation

1. Contexte

L'art. 54 de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017 a apporté une reconnaissance législative au réseau « information jeunesse ».

Cette reconnaissance entraîne **une refonte du label Information Jeunesse** qui a pour objectifs :

- de passer de critères quantitatifs centrés sur les structures à des critères qualitatifs centrés sur les usagers ;
- de rendre la labellisation attractive pour les collectivités, en raison des garanties qu'elle procure et d'un ancrage renforcé de l'Information Jeunesse dans les stratégies des territoires, notamment le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) ;
- d'accompagner la transition numérique des structures Information Jeunesse ;
- de développer la participation des jeunes à la construction des politiques publiques qui les concernent.

Le label IJ est une marque de qualité accordée par l'Etat à une structure d'information des jeunes au terme d'une évaluation globale et objective. L'exigence centrale qui guide cette évaluation est la capacité de la structure à se doter des moyens qui lui permettent de proposer à chaque usager une réponse à la fois individualisée et adaptée au contexte local. Le label traduit l'ambition de l'État d'être au service des jeunes, partout sur le territoire, dans une dynamique collective d'amélioration continue entre les structures labellisées mais également avec les autres structures qui délivrent de l'information spécialisée : logement, santé, formation, mobilité,

La labellisation permet aux structures d'accéder à des contreparties qui sont mises en place et financées par l'Etat :

- utilisation du logo « Information Jeunesse »,
 - participation aux actions locales ou nationales du réseau Information Jeunesse,
 - utilisation de l'application « boussole des droits
- . accès aux services du centre régional information jeunesse en matière d'animation de réseau, de formations des intervenants jeunesse, d'accès à la documentation nationale et régionale.

L'article 54 de la loi « Egalité et Citoyenneté » rappelle que l'Etat est seul habilité à délivrer le label « Information Jeunesse » aux structures d'information des jeunes qui le demandent.

A ce titre, le décret n° 2017-574 du 19 avril 2017 et l'arrêté du 19 avril 2017 pris en application de ce décret, relatifs à la labellisation des structures « Information Jeunesse », définissent les conditions et modalités de labellisation des structures « Information Jeunesse ».

Suite à la circulaire du 24 avril 2017, la présente note a pour objet de préciser les composantes et les étapes du processus de labellisation pour la région PACA

2. Structures éligibles

Les structures éligibles à la labellisation « Information jeunesse » peuvent être des associations, des GIP ou des collectivités locales. Les structures anciennement labellisées doivent faire une nouvelle demande pour se mettre en conformité avec les nouveaux textes.

3. Calendrier

Les structures actuellement labellisées IJ dont la convention est arrivée à terme avant le décret du 19 /04 / 2017 doivent se mettre en conformité dès que possible.

Les autres structures dont la convention est en cours ont un délai de trois ans à compter du 19/04/2017 pour déposer une demande de labellisation.

4. Les services instructeurs

Les DDCCS(PP) instruisent le dossier de demande de labellisation pour les structures locales

Elles rapportent le dossier de demande devant la *commission régionale de l'information jeunesse* composée de :

- la DRDJSCS,
- des DDCCS(PP),
- d'un représentant du conseil régional,
- de deux représentants du mouvement associatif,
- de deux jeunes, dont un issu du parlement régional des jeunes et d'un jeune volontaire en service civique exerçant en structure information jeunesse

Cette commission émet un avis sur les demandes de labellisation. La DRDJSCS préside cette commission et en assure le secrétariat.

Les DDCS(PP) prennent l'avis des partenaires départementaux dans leur rapport d'instruction (Conseil départemental, caisse d'allocations familiales, Union départementale des maires).

Le CRIJ émet également un avis propre. Il a pour mission d'apporter un appui méthodologique aux les structures IJ dans la conception de leur projet.

La labellisation est accordée par arrêté du préfet de région. Elle est valable 3 ans.

5. Les modalités de dépôt

Le dossier de demande de labellisation est accessible sur le site internet de la DRDJSCS www.paca.drdjscs.gouv.fr

Pour les structures dont la convention est caduque au 19/04/2017, les dossiers de labellisation doivent parvenir aux DDCS(PP) **entre le 2/11 et le 15/11/2017**

La décision de labellisation interviendra avant au plus tard deux mois après la date de dépôt de demande

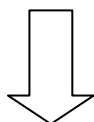
Une deuxième fenêtre de dépôt sera ouverte entre le 15 et le 30 avril 2018

A l'issue de cette période, les structures IJ dont la convention est caduque et qui n'auraient pas fait de demande de renouvellement ne pourront plus utiliser le logo IJ ni bénéficier des services de l'UNIJ et du CRIJ.

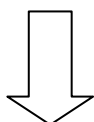
Calendrier 2017

En amont : vous pouvez prendre contact avec le CRIJ ou la DDCS de votre département en cas de besoin d'accompagnement

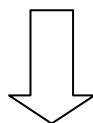
Dossier de demande de labellisation (à télécharger sur le site de la DRDJSCS PACA www.paca.drdjscs.gouv.fr)



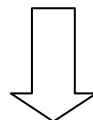
à remettre en version électronique à la DDCS(PP) de votre département, copie au CRIJ, entre le **2 et le 15/11 au plus tard (contacts en annexe). Un accusé de réception vous sera adressé lorsque votre dossier sera déclaré complet**



La DDCS(PP) instruit la demande de labellisation. Le CRIJ rend également un avis



Examen des demandes devant la Commission régionale de l'information jeunesse
(rend un avis au préfet de région) : 18/12/2018



Arrêté de labellisation du préfet de région (ou lettre de refus ou d'observation) **avant le 2/01/2018**

Coordonnées des correspondants Information Jeunesse en DDCS(PP)

Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Provence-Alpes-Côte d'Azur

Direction départementale délégué des Bouches du Rhône

Dominique TROVATO et Cédric DESMARAIS

66A rue Saint Sébastien - CS 50240

13292 MARSEILLE cedex 06

04 91 00 57 46 et 04 86 94 70 05

dominique.trovato@bouches-du-rhone.gouv.fr

cedric.desmarais@bouches-du-rhone.gouv.fr

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Alpes de Haute-Provence

Sandrine Corriol

Centre administratif Romieu - rue Pasteur, BP 9028 - 04990 DIGNE LES BAINS cedex 9

Tél 04 92 30 37 00 / 76

Sandrine.corriol@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Hautes-Alpes

Sébastien Vilaplana

Parc Agroforest - 5, rue des Silos - 05010 GAP Cedex

Tél 04 92 22 22 30

sebastien.vilaplana@hautes-alpes.gouv.fr

Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Alpes-Maritimes

Jean-Gabriel BEDDOUK

Mission jeunesse, sport et vie associative

CADAM – Bât Mont des Merveilles – Troisième étage

147 boulevard du Mercantour

06286 Nice cedex 3

Tél : 04 93 72 27 53

jean-gabriel.beddouk@alpes-maritimes.gouv.fr

Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Var

Cathy CALVET

Préfecture du Var – Direction Départementale de la Cohésion Sociale –

Boulevard du 112° R.I. – CS 31 209 – 83 070 TOULON Cedex

Tél 04 83 24 62 26

Cathy.calvet@var.gouv.fr

Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Vaucluse

Philippe Ayache

84905 Avignon Cedex 9

04 88 17 86 00

Philippe.ayache@vaucluse.gouv.fr

@ sur le web

www.paca.drdjcs.gouv.fr

www.infojeunesse-paca.fr

www.cidj.com

www.ressourcesjeunesse.fr